

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JUIN 2018**

**SCOLAIRE-PERISCOLAIRE :**

- Adoption du règlement 2018/2019 de l'accueil périscolaire sans modification d'horaires d'accueil. Pour les mercredis et partie des petites vacances, l'horaire de fonctionnement sera de 9 h à 17 h avec accueil assuré de 7 h à 9 h et des 17 h à 18 h.
- Cantine scolaire : les règlements sont adoptés avec tarifs inchangés à la rentrée : 1 repas maternelle 3,30 €, 1 repas élémentaire 3,40 €.

**RENOUVELLEMENT DE L'INFORMATIQUE ECOLE :**

Le Conseil Municipal décide de renouveler l'informatique des écoles et de retenir la Sté TIC (Tableaux Interactifs Conseils) de Tours (37) comme suit :

- matériel informatique (école maternelle, élémentaire et bureau direction) :  
5 099,40 € TTC
- maintenance (contrat constructeur 3 ans sur site) :  
925,20 € TTC

**DSP ASSAINISSEMENT - ELECTION MEMBRES COMMISSION :**

Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de la commission qui sera composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

**TRAVAUX SOCLE MONUMENT AUX MORTS :**

Le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'ent. GAUCHER Gilles de Blancafort pour la restauration du socle du monument aux morts pour la somme 10 813,92 € TTC.

**DIVERS :**

Demande de participation aux frais de fonctionnement 2017/2018 de l'Ecole Ste Solange : pas de participation de la Commune obligatoire.